

## COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021

Le vendredi 1er octobre deux mille vingt et un à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation GEMAPI.**

**Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.**

FORMATION GEMAPI		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
84	31+15	46
Quorum		43
Total des voix (P36 +R15)		51
Majorité absolue		27

### ETAIENT PRESENTS :

26 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M.	Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Mme.	Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
M.	Jean-Marc BALDI, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Marylène BONFILLON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence
MM.	Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Claude CHEILAN, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Benoit DUFAY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Olivier FREGEAC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mme.	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM.	René JAUFFRET, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Jacques NATTA, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
	Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Jean-Luc PERIN, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
	André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Jean-Pierre SERRUS, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Patrick ROUILLES, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Jean-Pierre TEMPLIER, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch
	Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

5 représentants des départements disposant de 2 voix chacun :

M.	Jacky GERARD, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône
Mmes.	Elisabeth JACQUES, déléguée du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
	Marion MAGNAN, déléguée du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
M.	Christian MOUNIER, délégué du Conseil Départemental de Vaucluse
Mme.	Noëlle TRINQUIER, déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse

**ETAIENT REPRESENTES :****15 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :**

- MM.** **Jean-Michel ARNAUD**, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Yves WIGT  
**Yvan BOURELLY**, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par David FOURNIER  
**Gérard DAUDET**, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Roland CARLIER  
**Philippe GINOUX**, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Olivier FREGEAC  
**Philippe IZOARD**, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par Pierre-Yves VADOT  
**Olivier LEDEY**, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Gérard PAUL  
**Juan MORENO**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon Jacques NATTA  
**Franck PERARD**, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch par Jean-Pierre TEMPLIER  
**Roger PELLENC**, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Jean-Pierre SERRUS  
**Michel PARTAGE**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jean-Louis ROBERT
- Mme.** **Isabelle PORTEFAIX**, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Fabrice MARTINEZ-TOCABENS
- MM.** **Gilles MEGIS**, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par René JAUFFRET  
**Gérard JUSTINESY**, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par André ROUSSET  
**Jacques FORTOUL**, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Marie-Laurence ANZALONE
- Mme.** **Nathalie VANNI**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Yves PICARDA

**ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :**

- Mme** **Véronique BOUTEILLE**, SMAVD  
**M.** **Gilles BRIERE**, Conseil Départemental de Vaucluse  
**Mme.** **Frédéric COUTAZ**, SMAVD  
**MM.** **Odilon DESMOULINS**, SMAVD  
**Christian DODDOLI**, SMAVD  
**Christian PAPUT**, Commune de Tallard  
**Julien GOBERT**, SMAVD  
**Bertrand JACOPIN**, SMAVD  
**Olivier NALBONE**, Région Sud

Délibération n° 2021-57  
Formation GEMAPI

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021

### *Système d'endiguement de Châteaurenard / Rognonas : modification du niveau de protection*

Cette opération s'inscrit dans le programme général porté par le SMAVD par délégation de la communauté d'agglomération Terre de Provence visant à régulariser les digues protégeant la partie aval de son territoire, en les faisant autoriser en système d'endiguement au titre de la réglementation découlant du décret « digues » de 2015.

L'autorisation du système d'endiguement Bonpas- Le Rhône Rive Gauche sera réalisée en deux temps :

- une première phase (en cours) visant à autoriser, sans travaux, les ouvrages existants présents sur les communes de Châteaurenard et Rognonas ;
- et une seconde phase visant à autoriser le système complet, intégrant en amont les ouvrages de Noves à restructurer et, en aval, la digue CNR de Barbentane.

Dans le cadre d'une précédente délibération, il était prévu de déposer un premier dossier d'autorisation affichant un niveau de protection correspondant à la crue trentennale (3 000 m<sup>3</sup>/s), et un linéaire total de près de 11 km intégrant la digue existante du canal des Alpines à Noves, comprise entre le répartiteur EDF et l'épi de Noves.


Toutefois, dans le cadre des études réglementaires, il est apparu impossible de s'engager sur la stabilité de la digue du canal des Alpines à Noves à ce débit de 3 000 m<sup>3</sup>/s, l'ouvrage n'ayant pas fait l'objet de travaux ni d'entretien depuis de nombreuses années. Aussi, il a été retenu de déposer un dossier d'autorisation n'intégrant pas cet ouvrage. Le niveau de protection se voit plafonné à 2 500 m<sup>3</sup>/s, ce qui correspond au débit pour lequel sont possibles les premières entrées d'eau en l'absence de cet ouvrage ancien au comportement guère prévisible.

Il est précisé que le second dossier d'autorisation se basera sur un programme de travaux finalisé et correspondra au système d'endiguement complet de Noves à Barbentane. Dans ces conditions, il est prévu que le niveau de protection de l'ensemble du système apporte une protection centennale aux parties agglomérées les plus denses (5 000 m<sup>3</sup>/s).


**Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires au dépôt du dossier de demande d'autorisation du système d'endiguement de Chateaurenard/Rognonas en tenant compte des éléments présentés ci-dessus tels que souhaités par la communauté d'Agglomération Terre de Provence.

**CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 11 OCT. 2021**

**Le Président**  
  
**Yves WIGT**



**Le Président**  
  
**Yves WIGT**